

Pour sa cinquième édition,
la Fête des mares organise

Le concours photo des mares

LA SOCIÉTÉ
NATIONALE DE
PROTECTION DE
LA NATURE

PRÉSENTE



DES RENDEZ-VOUS
PARTOUT EN FRANCE
OUVERTS A TOUS

DU 30 MAI AU 7 JUIN 2020

PROGRAMME DES ANIMATIONS SUR WWW.SNPN.COM
#FDM2020

Nous vous invitons à vous munir de votre appareil photo et de partir à la conquête d'une mare, d'une zone humide ou plus encore de leurs faunes et de leurs flores.

Soyez créatif et inventif pour pouvoir faire ressortir au mieux la beauté de ces milieux.

À gagner :

- Des entrées à la Capelière en Camargue
- Des exemplaires des Hors-Séries du Courrier de la Nature
- Des badges SNPN

LE CONCOURS EN QUELQUES MOTS :

Quel est le thème du concours ? Les mares, les zones humides, la faune et de la flore des zones humides. Toutes les photos ne respectant pas le thème ne seront pas publiées.

Où se passe le concours ? Le concours se déroulera sur la page événement Facebook "le concours photo des mares".

Comment participer ? Vous envoyez vos photos, en qualité HD, sur l'adresse mail de la fête des mares : fetedesmares@snpn.fr avec comme description : Date de la prise de vue, lieu de la prise de vue, auteur et légende. Nous posterons par la suite les différentes photos sur la page événement "Le concours photo des mares".

Comment seront diffusées les photos ? Les photos seront publiées par ordre de réception.

Quelles sont les dates de ce concours ? Le concours est annoncé samedi 30 mai. Les photos commenceront à être publiées à partir de Lundi 1^{er} juin à 12h. Vous avez un weekend pour vous munir de vos plus belles photos pour tenter de gagner ce concours. Toutefois, les retardataires seront acceptés, mais plus tôt vous êtes sur nos réseaux, plus vous aurez des chances d'obtenir un maximum de 'J'AIME'.

Comment sera désigné le vainqueur ? Le vainqueur sera désigné par vous. Les membres de Facebook, les personnes suivant les actualités de la SNPN seront le jury. Les vainqueurs de ce concours seront ceux qui auront le plus de J'AIME. Une fois les photos postées, tout le monde pourra voter en AIMANT (avec le pouce bleu ou le cœur rouge).

Pour avoir un maximum de j'aime vous pouvez partager la photo, etc., toutes les stratégies sont bonnes à entreprendre. **Mais attention seuls les j'aimes sur la photo présente sur la page événement "Le concours photo des mares" comptent.**

À VOS APPAREILS PHOTOS